



L'organisation de la Direction départementale des territoires (DDT) de la Nièvre repose sur :

➔ des fonctions thématiques de portage des politiques publiques, au sein de cinq services avec des bureaux ou missions spécialisés dans leurs domaines d'intervention respectifs :

- accompagnement du territoire ;
 - analyse territoriale et information géographique,
 - adaptation au changement climatique,
 - transition énergétique - revitalisation,
 - villes durables, mobilités et friches,
 - filière forêt-bois,
 - économie et ruralités,
 - réseau territorial,
- aménagement-urbanisme-habitat ;
 - bâtiment et accessibilité,
 - habitat et précarité énergétique,
 - planification et aménagement du territoire,
 - droits des sols et publicité,
 - fiscalité de l'aménagement,
 - mission gens du voyage,
- économie agricole ;
 - agriculteurs, foncier, installations et exploitations,
 - aides et contrôles,
- eau-forêt-biodiversité ;
 - milieux aquatiques et Axe Loire,
 - protection de la ressource en eau,
 - forêt-chasse-biodiversité,
- Loire-sécurité-risques ;
 - connaissance et prévention des risques,
 - affaires juridiques et contentieux,
 - sécurité routière et règlements de la circulation,
 - éducation routière et examens,
 - subdivision gestion de la Loire,
 - centre d'exploitation de Saint-Satur ;

➔ un réseau territorial qui s'exerce au sein de tout le département, qui comprend deux implantations à Clamecy et Nevers, en charge des fonctions de représentation territoriale et de proximité ;

➔ la gestion et l'entretien du barrage des Settons et du domaine public fluvial de l'État sur quatre départements (Allier, Cher, Nièvre et Saône-et-Loire) : la Loire entre Iguerande (71) et Belleville-sur-Loire (45), l'Allier de son entrée dans le département du Cher jusqu'à sa confluence avec la Loire ;

➔ la police de l'eau sur l'axe Loire dans les quatre départements précités ;

➔ des activités support nécessaires au fonctionnement de la DDT : appui au pilotage des projets, conseil de gestion, connaissance des territoires et valorisation des données.

Standard, horaires et adresse postale

- ☑ Tél : 03.86.71.71.71
- ☑ 9^h00-11^h15 / 14^h00-16^h00
(hors de ces horaires prendre rendez-vous)
- ☑ 2 rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX

Les implantations

Deux sites à Nevers :

- ➔ l'accueil Pâtis, 2 rue des Pâtis
 - la direction
 - les services :
 - accompagnement du territoire
 - aménagement-urbanisme-habitat
- ➔ l'accueil Charles Roy, 24 rue Charles Roy
 - les services :
 - économie agricole
 - eau-forêt-biodiversité
 - Loire-sécurité-risques



Trois autres sites au plus près des territoires :

- ➔ Clamecy, rue Francis Carco
(dans les locaux du centre des finances publiques)
☑ Tél : 03.86.60.71.86 ou 88
- ➔ Château-Chinon, place François Mitterrand
(vers la Poste, dans les locaux de la Com Com)
☑ Tél : 03.86.79.49.90
- ➔ Subdivision de la Loire, Centre d'exploitation de Saint-Satur (18), Port de Saint-Thibault
☑ Tél : 02.48.54.12.34



Conception et images : © Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

Informations sur le site Internet des services de l'État de la Nièvre
www.nievre.gouv.fr



La Direction Départementale des Territoires de la Nièvre



Le mot du directeur



Placée sous l'autorité du Préfet, la Direction départementale des territoires (DDT) est un service interministériel.

Pour l'essentiel de son activité, la DDT met en œuvre au plan local les orientations et les instructions de quatre ministères : le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT), le Ministère de la Transition Énergétique (MTE), le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), et le Ministère de l'Intérieur (MI).

Son rôle est de porter les politiques publiques, d'impulser, informer, accompagner, instruire les demandes des pétitionnaires et contrôler l'application de la réglementation dans des domaines très variés : agriculture, aménagement, biodiversité, chasse, eau, forêt, habitat, urbanisme, paysages, pêche, risques naturels et technologiques, sécurité et éducation routière.

Cette plaquette a pour objectif de vous présenter notre direction, nos missions et vos contacts au plus près de vous, pour vous aider au quotidien.

Pierre PAPADOPOULOS
Directeur départemental des territoires

direction

Directeur **Pierre PAPADOPOULOS**
Directrice adjointe **Cécile DEDIENNE**

Pôle d'appui à la Direction (PAD) **03.86.71.70.01**
ou 70.21

Architecte-conseil
Paysagiste-conseil

Stéphane ROUAULT
Sylvain MORIN

Les services

accompagnement des territoires (SAT)

Adjoint
Chef de service par intérim
Responsable Réseau Territorial **Éric CAGNEAUX**

Secrétariat **03.86.71.70.95** ou 42 ddt-sat@nievre.gouv.fr

Cinq chargées de missions politiques publiques

Réseau territorial

Quatre conseillers territoriaux (un à Clamecy et trois à Nevers) couvrent l'intégralité du département

aménagement-urbanisme-habitat (SAUH)

Chef de service **Samuel GUILLOU**
Adjointe et référente ANRU **Delphine BESSON**

Secrétariat **03.86.71.71.11** ddt-sauh@nievre.gouv.fr

économie agricole (SEA)

Chef de service **Odile BERTHELOT**
Adjoint **Xavier PETIT**

Secrétariat **03.86.71.52.52** ddt-sea@nievre.gouv.fr

eau-forêt-biodiversité (SEFB)

Chef de service **Mathieu DOURTHE**
Adjoint **Stéphane GÉDOUX**

Secrétariat **03.86.71.52.20** ddt-sefb@nievre.gouv.fr

Loire-sécurité-risques (SLSR)

Chef de service **Éric BASTAROLI**
Adjoint **Éric CAGNEAUX**

Secrétariat **03.86.71.52.53** ddt-slsr@nievre.gouv.fr

Subdivision Loire **Olivier PRUDHOMMEAUX**

Leurs missions

Le SAT intervient dans un rôle d'ensemblier et de facilitateur, fort de sa présence territoriale à Clamecy, Château-Chinon et Nevers.

Il développe la connaissance des territoires (cartographies, mise à disposition de données publiques, études et analyses territoriales,...).

En amont de leurs projets d'aménagement, il offre aux collectivités locales une analyse pluridisciplinaire, un éclairage réglementaire, et des informations sur les financements mobilisables.

Il accompagne les collectivités sur les différents programmes nationaux d'actions (PCAET/CTE, ORT/ACV, etc...).

Le SAUH contribue aux politiques territoriales de l'habitat et au financement du logement social. Il représente l'ANRU, l'ANAH et est guichet départemental pour la lutte contre l'habitat indigne.

Il met en œuvre les politiques d'accessibilité et de réglementation thermique des bâtiments.

Il coordonne le suivi des procédures d'urbanisme (SCOT, PLU,...) ou d'aménagement (ZAC, ZAD,...).

Il procède au calcul des taxes d'urbanisme et veille à l'application du droit des sols.

Le SEA gère les aides apportées aux agriculteurs par l'État, le Conseil régional et l'Union Européenne.

Il veille à la bonne gestion des structures agricoles, en privilégiant l'installation de jeunes agriculteurs.

Il incite à la préservation des terres face à l'artificialisation.

Il soutient les agriculteurs en difficulté et met en place les indemnités, en cas de crises ou de calamités agricoles.

Le SEFB est en charge de la police et de la politique de l'eau et de la pêche dans le département et est police d'axe interdépartementale sur la Loire.

Il est également en charge des réglementations et de la mise en œuvre de politiques publiques relatives à la biodiversité (Natura 2000 en particulier), la forêt et la chasse, y compris espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et grand prédateur.

Le SLSR élabore les plans de prévention des risques naturels ou technologiques. Il coordonne les actions locales dans le cadre de la directive inondations.

Il assure l'entretien et la gestion des digues, du domaine public fluvial de la Loire et du barrage des Settons.

Il appuie le préfet en matière d'ingénierie et de gestion de crises.

Il aide le Préfet à décliner localement la politique nationale d'éducation et de sécurité routière, et assure le passage des examens du permis de conduire.

Informations sur le site Internet des services de l'État de la Nièvre
www.nievre.gouv.fr

